

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

**Arrêté du 27 mars 2014 fixant le nombre de places offertes au titre de l'année 2014 aux concours interne et externe pour le recrutement d'officiers de port (capitaines de port de 2<sup>e</sup> classe)**

NOR : DEVK1407542A

Par arrêté du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en date du 27 mars 2014, le nombre de places offertes au titre de l'année 2014 aux concours interne et externe pour le recrutement d'officiers de port (capitaines de port de 2<sup>e</sup> classe) est fixé à 4.

Ces places sont réparties de la manière suivante :

- concours externe : 3 ;
- concours interne : 1.